

Discours d'ouverture de Madame la Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant et des Personnes Agées

Mme Mémounatou IBRAHIMA

Messieurs les Ministres et chers Collègues,
Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France au Togo,
Madame l'Ambassadrice des USA au Togo,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Distingués délégués des pays de la sous région,
Monsieur le Coordonnateur du Réseau Régional de lutte contre la traite des enfants,
Monsieur le Président du RELUTET,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Réseaux et ONG de la sous région,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la société civile,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture du séminaire sous régional sur « **l'articulation des stratégies nationales et sous régionales de lutte contre la traite des enfants** » initié par RELUTET.

Comme dans de nombreux pays en Afrique de l'ouest, le Togo fait face à un mal qui, s'il n'est nouveau, a cependant pris de l'ampleur ces dernières années pour devenir un fléau.

En effet, le sujet qui nous réunit ce matin a un aspect désastreux sur le développement humain et nous ramène à une époque douloureuse de notre histoire : « **la traite des noirs** ».

Oui, il faut le dire, la traite des enfants n'est rien d'autre que le triste retour de l'histoire. Elle est la résurgence, une fois encore sur la terre de nos aïeux, d'un esclavage nouveau, pourtant aboli, depuis quelques siècles déjà. Elle constitue dans le monde moderne, une négation absolue des droits les plus élémentaires de la personne, et en particulier de la personne de l'enfant.

La traite de ces êtres fragiles et innocents, les contraint à se priver de l'éducation qui est le gage de cet avenir sain que nous leur devons, et auquel, nos Etats se sont engagés à œuvrer.

Les conséquences de ce phénomène dans nos sociétés sont immenses. Les victimes sont exposées aux violations les plus graves de leurs droits. Elles subissent des violences physiques et des traumatismes de toutes sortes.

La traite des enfants est, en effet, aujourd'hui un véritable défi lancé par ses auteurs, criminels, sans cœur, à l'autorité de nos Etats respectifs, à leur puissance policière, à l'efficacité et à l'effectivité de leurs institutions, notamment celles judiciaires, à leur politique éducative, à leurs valeurs intrinsèques, à l'ordre public et à leurs fondements profonds.

Mesdames, Messieurs,

Pour juguler ce phénomène au Togo, un éventail d'actions a été mis en œuvre depuis plusieurs années par les différents acteurs.

Le gouvernement togolais pour sa part, a, en collaboration avec les organisations internationales, celle de la société civile nationale et internationale, pris un certain nombre de mesures aux plans législatif, institutionnel, administratif et social soutenues par des engagements régionaux et internationaux.

Au titre de ces mesures, se trouvent :

- la loi N° 2005-009 du 03 Août 2005 relative au trafic d'enfants au Togo et sa vulgarisation ;
- la loi 2007-017 du 06 juillet 2007 portant code de l'enfant ;
- le renforcement du cadre législatif et réglementaire à travers l'harmonisation du code du travail avec les conventions 138 et 182 de l'OIT ;
- le processus d'amélioration du cadre institutionnel de lutte contre le trafic d'enfants avec d'une part, la mise en place depuis 2002 d'une commission nationale.

C'est le sens de cet atelier sous régional qui est une suite logique de l'assise de Kara. Il devra permettre l'articulation des stratégies nationales dans le but de créer une dynamique sous régionale engageant l'ensemble des acteurs contre cette criminalité qui réduit nos efforts et nos légitimes espoirs. La société civile a un rôle important dans cette lutte. Elle doit créer les synergies nécessaires en son propre sein et s'inscrire résolument dans le partenariat tracé par les gouvernements.

L'importance de notre lutte commune contre ce fléau appelle une réelle conscience des uns et des autres dans la gestion des moyens mobilisés par les gouvernements et les partenaires en développement. La misère de nos enfants ne doit pas devenir le champ de marchandage ou le fond de commerce de gens peu scrupuleux. J'ose croire qu'il ne s'en trouve aucun ici parmi nous.

Aussi voudrais-je rendre un hommage à la société civile de nos Etats pour le travail remarquable qu'elle abat au côté des gouvernements.

Je ne saurais terminer sans exprimer la reconnaissance du gouvernement togolais à l'Ambassade de France au Togo et à l'UNICEF pour leur appui à la tenue de cette rencontre.

En vous souhaitant des débats fructueux et en espérant que l'objectif pour lequel vous êtes réunis ici sera atteint, je déclare ouvert le séminaire sous régional sur « l'articulation des stratégies nationales et sous régionales de lutte contre la traite des enfants.

Je vous remercie.